

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction des affaires maritimes*

**Arrêté du 9 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 20 avril 2010 portant nomination à la Commission nationale de la négociation collective de la marine marchande (navigation de commerce et pêche maritime)**

NOR : DEVT1130285A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, l'arrêté du 20 avril 2010 de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est ainsi modifié :

Article 1<sup>er</sup>

En ce qui concerne la navigation de commerce

a) Représentants des armateurs

*Membres titulaires*

M. Alain COATANHAY, en remplacement de M. Alain LE GUILLARD, Armateurs de France.  
M. Mathieu LAURENT, en remplacement de Mme Cécile BELLORD, Armateurs de France.  
M. Philippe FRANÇOIS, en remplacement de M. Olivier VARIN, Armateurs de France.

*Membres suppléants*

M. Ganor GINAT, en remplacement de M. Georges-Olivier BOURGAIN, Armateurs de France.

Article 2

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 9 novembre 2011.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur adjoint des affaires maritimes,*  
J.-L. PETIT